

**Décret d'érection**  
de la propédeutique  
saint Augustin Schoeffler



## **PHILIPPE BALLOT**

**PAR LA MISERICORDE DIVINE ET LA GRACE DU SAINT-SIEGE APOSTOLIQUE**

### **ARCHEVÊQUE-ÉVÊQUE DE METZ**

Vu le Concordat du 15 juillet 1801 et les Articles organiques pour le Culte catholique en leur Article 23 ;

Vu le décret impérial du 6 novembre 1813 ;

Vu le chapitre 5 de la *Ratio nationalis institutionis sacerdotali*, promulguée par décret de la Conférence des évêques de France en date du 16 février 2022 et entrée en vigueur le 8 septembre 2022 ;

Vu la décision des évêques de Lorraine et de Franche-Comté du 2 juin 2021 ;

**approuve**

**l'érection de la propédeutique saint Augustin Schoeffler.**

Cette institution est située au Grand séminaire à Metz et bénéficie de son statut d'Établissement public du culte d'Alsace-Moselle.

Les statuts et le règlement intérieur de la propédeutique sont expérimentés au cours de la première année 2022-2023, avant d'être approuvés définitivement par les évêques de Lorraine et de Franche-Comté.

Fait à Metz, le 14 octobre 2022

Didier SCHWEITZER  
Chancelier

† Philippe BALLOT  
Archevêque-évêque de Metz